

Rapport de minorité de la Commission des finances sur le préavis municipal N°109/2026

Demande de crédit de CHF 209'000.00 pour le changement des serveurs informatiques

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des Finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis cité en titre, constituée par son Président M Simon Schülé et ses membres Mmes Filomène Garcia, Ariane Morand, Nadia Pisani Ben Nsir (excusée) et M Phonesanook Phengrasamy, s'est réunie le 4 mai 2026 afin de poser quelques questions à la Municipalité composée de MM Patrick Opliguer et Denis Favre.

La COFIN remercie ces derniers pour les informations fournies et s'est réunie une seconde fois le lundi 18 mai 2026 pour statuer et finaliser le présent rapport.

Préambule

Les serveurs actuels ont été acquis en 2018 lors de l'acceptation par le Conseil Communal du préavis 18/2018. Ils hébergent des serveurs virtuels qui tournent sous une version obsolète de Windows 2016 qui ne sera plus supportée dès la fin janvier 2027 (plus de mise à jour) et les serveurs physiques ne seront plus couverts par la garantie originelle dès juillet 2026.

La Municipalité souhaite mettre en place une solution informatique hybride réparti sur deux sites. Une partie en locale à la Maison de Commune et une deuxième partie dans un Datacenter situé en Suisse.

Cette solution permettrait de reprendre le travail via le serveur hébergé à l'extérieur en cas de sinistre ou de panne du serveur local.

La COFIN a pu consulter les offres initiales, ainsi que celles mise à jour au 8 mai 2026 et au 11 mai 2026 avec les nouveaux prix du fournisseur. Une version à 2 nœuds (2 serveurs) et une autre à 3 nœuds (3 serveurs).

Cette dernière a également eu accès aux questions/réponses entre la Commission Technique, la Municipalité et Silicom SA.

Le rapporteur s'est rapproché de plusieurs membres de la Commission Technique pour prendre quelques informations supplémentaires.

Analyse et observation

Les coûts liés au matériel informatique ne cessent d'augmenter en lien avec la demande mondiale en mémoire vive et en capacité de stockage pour le développement croissant des différentes intelligences artificielles.

Les constructeurs et fournisseurs de serveurs informatiques ne comptent pas baisser leurs prix dans un proche avenir car la demande reste extrêmement forte.

Aspects financiers

L'offre de base datée du 16 février 2026 mentionnait une solution hybride à 3 serveurs pour CHF 139'000.- HT, soit CHF 46'333.35 HT par serveur. Cette offre n'étant plus valable depuis le 31 mars dernier (*selon la Municipalité, validité jusqu'au 30 avril 2026*).

Les deux dernières offres mise à jour sont datées du 14 mai 2026 et sont valable jusqu'au 11 juin 2026. La première mentionne toujours 3 serveurs pour CHF 158'750.- HT, soit CHF 52'916.70 HT par serveur. Cette offre dépasse le seuil de CHF 150'000.- et devra être soumis au marché public de gré à gré. La deuxième mentionne, quant à elle, 2 serveurs pour CHF 115'000.- HT, soit CHF 57'500.- HT par serveur.

La différence de prix par serveur est de CHF 4'583.30 HT, soit 8.66% plus élevé si la Commune acquière 2 serveurs au lieu de 3. Ceci est probablement liée au rabais de quantité. La logique veut que, plus on achète de serveur moins le coût unitaire est élevé.

Selon les comptes 2025, la charge par nature 30 « Charge de personnel » se monte à CHF 4'834'283.50. Imaginons de diviser simplement ce dernier par 261 jours (*365 jours moins 104 jours de weekend*). Cela nous donne une charge de personnel de CHF 18'522.15 par jour d'inactivité. Multiplier ce montant journalier par x jours de blocage et nous obtenons une somme astronomiquement indécente pour une Administration.

Position de la COFIN minoritaire

La COFIN est favorable à la demande de crédit du présent préavis car il serait dommageable que l'ensemble du personnel soient bloqués si une panne ou un incident venait à survenir à la suite de failles de sécurité et/ou de matériel obsolète.

Il serait toujours envisageable d'ajouter un 3^{ème} serveur dans le futur pour faire évoluer à nouveau l'infrastructure informatique mis en place.

Ces changements sont nécessaires afin de développer et de sécuriser l'infrastructure informatique de notre Commune. Également nécessaire pour les besoins internes des différents services et du système de Gestion électronique de documents qui est gourmand en stockage de données.

Du bricolage informatique n'est pas souhaitable pour une Administration ! Nous avons probablement tous expérimentés une panne informatique un jour ou l'autre dans nos milieux professionnels respectifs. Cela est très désagréable pour tout le monde de ne pouvoir rien faire pendant un laps de temps plus ou moins long et l'inactivité du personnel a un certain coût non négligeable.

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN minoritaire adopte le préavis N°109/2026 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°109/2026 adopté en séance de Municipalité du 13 avril 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

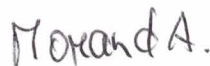
1. d'accepter le préavis municipal N°109/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 209'000 TTC pour le renouvellement des serveurs informatiques ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 18 mai 2026

Le rapporteur



Phonesanook Phengrasamy



Ariane Morand